

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 22 juin 2021 à 17 h 00, et ce, à huis clos et par conférence téléphonique, le tout tel que permis par un arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. À noter, la tenue de ladite séance par conférence téléphonique, également permis par l'arrêté ministériel susmentionné. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Yan Maisonneuve, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et madame Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et touristique.

La présente séance du conseil a été dûment convoquée et signifiée tel que requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil de la MRC Les Moulins.

13 431-06-21 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

13 432-06-21 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-238 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
4. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-239 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
5. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-240 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

6. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-242 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
7. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-243 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
8. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-244 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
9. Autorisation à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi dans la MRC Les Moulins
10. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise VGAM Biosciences inc.
11. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Produits Rochalia inc.
12. Autorisation de signature – Rapports sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) pour l'année 2020 et autorisation de transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) le questionnaire concernant les activités du Fonds local d'investissement (FLI)
13. Mandat afin d'offrir une formation et un accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec
14. Engagement d'une Réceptionniste-InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans
15. Engagement d'une Stagiaire en aménagement et en transport pour un poste temporaire
16. Achat d'articles promotionnels pour le marché public moulinois à l'image de « *Les produits moulinois, j'en mange !* »
17. Adoption du règlement numéro 85-1 modifiant le règlement 85 abrogeant le règlement no. 83 et constituant le comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins afin de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le projet de loi 67 (*Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*)
18. Autorisation de paiement à l'entreprise Paradigme Stratégies – Frais supplémentaires relativement au mandat de services d'organisation d'une conférence de presse concernant le REM de l'Est, pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

19. Clôture de la séance

ADOPTÉE

13 433-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-238 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-238 du compte rendu de sa rencontre du 16 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 20 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 20 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-238 du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 20 00000\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 20 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 20 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-225 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 434-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-239 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-239 du compte rendu de sa rencontre du 16 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-239 du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-226 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 435-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-240 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-240 du compte rendu de sa rencontre du 16 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 25 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 25 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-240 du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 25 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 25 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 25 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-227 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 436-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-242 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-242 du compte rendu de sa rencontre du 16 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – Salon de Quilles, bar et restaurant;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-242 du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise d'arts, spectacles et loisirs – Salon de Quilles, bar et restaurant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-228 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 437-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-243 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-243 du compte rendu de sa rencontre du 16 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 15 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 15 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-243 du compte rendu de la rencontre du 16 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 15 00000\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 15 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 15 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-229 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 438-06-21

Programme PAU PME - Volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait PAU-21-06-244 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 782-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Avenant 2020-1 à la convention susmentionnée ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 816-10-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le volet aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) et a autorisé la signature d'une convention (Avenant 2020-2) entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre dudit Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM);

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 875-11-20, 12 993-12-20, 13 037-01-21, 13 100-02-21 et 13 171-03-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature des avenants 2020-3, 2020-4, 2020-5, 2020-6, 2020-7 et 2020-8, 2020-9, 2020-10 et 2020-11 entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 12 540-04-20 et 12 776-09-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-21-06-244 du compte rendu de sa rencontre du 16 juin 2021, l'octroi d'un prêt de 40 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 40 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-21-06-244 du compte rendu de la rencontre du 2 juin 2021 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), et ce, à l'égard d'une entreprise de services de restauration et de débit de boisson.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 40 000,00\$, dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 40 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 40 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-230 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

13 439-06-21

Autorisation à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi dans la MRC Les Moulins (abrogée par la résolution numéro 13 481-08-21)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi dans la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de l'organisation d'un salon de l'emploi dans la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

13 440-06-21

Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise VGAM Biosciences inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise VGAM Biosciences inc.

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise VGAM Biosciences inc.

ADOPTÉE

13 441-06-21 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Produits Rochalia inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Les Produits Rochalia inc.;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Produits Rochalia inc.

ADOPTÉE

13 442-06-21 Autorisation de signature – Rapports sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) pour l'année 2020 et autorisation de transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) le questionnaire concernant les activités du Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD desservant le territoire de la MRC Les Moulins en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI deviennent ceux de la MRC, de même les droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, étaient ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, depuis le 20 avril 2015, la MRC remplace le CLD comme partie au contrat de prêt actuel avec le gouvernement et comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2020 doit être dûment complété et signé par le directeur général et secrétaire-trésorier et doit être transmis au ministre de l'Économie et l'Innovation (MEI) accompagné du Questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) visant à soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement des entreprises dont la situation financière est précaire en raison de la COVID-19, afin qu'elles soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins pour le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) ;

CONSIDÉRANT QUE depuis, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de plusieurs avenants relativement audit programme PAU PME ;

CONSIDÉRANT le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) pour l'année 2020 dûment complété et signé par le directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2020 et le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAU PME) pour l'année 2020 et que ces rapports soient transmis au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise monsieur Max Lino, conseiller en financement d'entreprises, à compléter et transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

13 443-06-21

Mandat afin d'offrir une formation et un accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource afin d'offrir une formation et un accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec à cet effet ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise IDEA Stratégies Inc., datée du 20 avril 2021 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise IDEA Stratégies Inc., datée du 20 avril 2021, pour une ressource afin d'offrir une formation au montant de 3 450,00\$ excluant les taxes pour la cohorte et un accompagnement sur la stratégie d'entreprise, la rentabilité et la gestion de l'encaisse, au montant de 1 050,00\$, excluant les taxes, par personne, pour un montant maximum de 16 800,00\$, excluant les taxes, le tout en lien avec l'Entente de partenariat avec Emploi-Québec,

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures au fur et à mesure de l'état d'avancement du mandat.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-231 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total ne dépassant pas 20 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-419 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 444-06-21 Engagement d'une Réceptionniste-InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT les besoins du service de développement économique et touristique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager une Réceptionniste-InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine, à compter du 21 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : site Internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, Carrefour municipal et Réseau d'information municipale.

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE madame Christine Rethoré soit et est engagée au poste de Réceptionniste-InnoHub La Centrale pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans, à compter du 21 juin 2021, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 3, débutant à l'échelon 9.

Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

13 445-06-21 Engagement d'une Stagiaire en aménagement et en transport pour un poste temporaire

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'une stagiaire en aménagement et en transport (poste temporaire) durant la période automnale pour un maximum de 544 heures, au salaire horaire de 22,00\$;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec Municipal, Carrefour municipal, de Réseau d'information municipal;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Imen Belounis soit et est engagée au poste temporaire de « Stagiaire en aménagement et en transport », au service de l'aménagement de la MRC Les Moulins, à compter du 23 août 2021, pour un poste temporaire d'une durée équivalente à 16 semaines de 34 heures, soit pour 544 heures, au taux horaire de 22,00\$.

QUE la description de fonction jointe à la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE

13 446-06-21

Achat d'articles promotionnels pour le marché public moulinois à l'image de « Les produits moulinois, j'en mange ! »

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'achat d'articles promotionnels pour le marché public moulinois à l'image de « Les produits moulinois, j'en mange ! » ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Jaguar Promo, datée du 25 mai 2021, au montant de 3 035,20\$, excluant les taxes, pour l'achat d'articles promotionnels susmentionnés ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Jaguar Promo, datée du 25 mai 2021, au montant de 3 035,20\$, excluant les taxes, pour l'achat d'articles promotionnels pour le marché public moulinois à l'image de « Les produits moulinois, j'en mange ! ».

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 3 035,20\$, excluant les taxes, à l'entreprise Jaguar Promo.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-232 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 035,20\$, poste budgétaire 2610-418 « Aménagement / Dépense Produits moulinois » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 447-06-21

Adoption du règlement numéro 85-1 modifiant le règlement 85 abrogeant le règlement no. 83 et constituant le comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins afin de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le projet de loi 67 (Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2021 règlement numéro 85-1 modifiant le règlement 85 abrogeant le règlement no. 83 et constituant le comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins afin de tenir compte des modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le projet de loi 67 (Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions) ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Yan Maisonneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 85-1 modifiant le règlement 85 abrogeant le règlement no. 83 et constituant le comité consultatif agricole de la MRC Les Moulins afin de tenir compte des modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le projet de loi 67 (*Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*).

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

13 448-06-21

Autorisation de paiement à l'entreprise Paradigme Stratégies – Frais supplémentaires relativement au mandat de services d'organisation d'une conférence de presse concernant le REM de l'Est, pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 293-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté l'entreprise Paradigme Stratégies, pour un mandat de services d'organisation d'une conférence de presse concernant le REM de l'Est, pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), pour un montant de 7 500,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE les frais afférents à la production des éléments visuels et au soutien technique requis pour la diffusion web sont en sus des honoraires ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), a donné son accord relativement à un tel mandat et demande à la MRC Les Moulins de prendre les dispositions nécessaires pour assurer les services susmentionnés ;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte qu'un montant de 3 620,98\$, excluant les taxes soit versé à l'entreprise Paradigme Stratégie pour couvrir les frais de web diffusion, de communiqués de presse, de photographe et de location de voiture en lien avec l'organisation d'une conférence de presse concernant le REM de l'Est, pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente, le cas échéant.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2021-233 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 620,98\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

13 449-06-21 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Yan Maisonneuve, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe